



FONDATION
POUR LA FORMATION DES ADULTES

En collaboration avec le



Marc Kaiser

Responsable de formation en installations électriques

marc.kaiser@ifage.ch – 076.343.49.79

FORMATION MELEC OU TITRE ÉQUIVALENT POUR ÉQUIVALENCE ESTI

Présenté : SIG – séance d'information du 19 octobre 2022

V2_0

Conditions pour obtenir l'équivalence selon ESTI

1. **MELEC** Bac professionnel des métiers de l'électricité et de ses environnements connectés
2. **1 année d'expérience** professionnelle au moment de l'examen dans une entreprise d'installations conformément à l'OIBT, sous la direction d'une personne de métier.
3. Participation à la formation : **90 %** minimum
4. Epreuves orales et pratiques auprès de ifage-CIEG de **120 minutes - 3 examens avec notes ≥ 4.0**
5. **Démarche administrative facilitée** pour la reconnaissance auprès de l'ESTI

**Pour les non-MELEC
les candidats peuvent suivre la formation (points 1-2-3)
mais l'examen est organisé par l'ESTI**

Equivalence MELEC via VAE (Validation des Acquis par Expérience)

Cette démarche doit être entreprise par le candidat, en France.

Liste non exhaustive :

- BAC PRO Equipements et installations électriques
- BAC PRO Electrotechnique énergie équipements communicants
- BEP électrotechnique
- BEP métiers de l'électrotechnique
- BEP Electrotechnique énergie équipements communicants
- BEP Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés
- CAP « électrotechnique
- CAP préparation et réalisation d'ouvrages électriques



-> VAE : <http://www.ac-grenoble.fr/dava/>



Plan de formation et examination

De janvier à juin, à raison d'**une demi-journée** par semaine (jeudi matin)

M1-Règles de la technique – environ 40 h – Examen 45'

Ordonnance sur les installations à basse tension (OIBT; RS734.27)

Ordonnance du DETEC sur les installations électriques à basse tension (RS734.277.3)

Normes installations à basse tension selon la NIBT 2020

Règles de la CES, Terres de fondation SNR 464113

M2-Electrotechnique – environ 24 h – Examen 60'

Electrotechnique en relation avec les mesures OIBT

Contrôles, première vérification y compris pratique

Utilisation d'appareils de mesure

M3-Sécurité au travail/matériels – environ 8 h - Examen 15'

Matériels

Sécurité au travail

Start : **janvier 2023**

Nombre de participants : minimum 10

Formation : **CHF 3'500.-**

Examen pour MELEC : **CHF 500.-**

Dossier ESTI pour MELEC : environ **CHF 300.- à CHF 600.-**

Aide au financement (sous réserve) : **CAF - CPMBG**

Inscriptions

INDUSTRIE ET
BÂTIMENT

**Formation MELEC ou Titre
équivalent pour équivalence ESTI**

Certification : Attestation fédérale (CH)

 Présentiel

Prix sur
demande

CAF

Janvier 2023
(sous réserve)

Selon planning

1 semestre - 1/2
journée par
semaine



<https://www.ifage.ch/formation/industrie-batiment/installations-electriques/formation-melec-em-pour-equivalence-esti/>

A votre disposition : marc.kaiser@ifage.ch – 076.343.49.79

Présent à l'EVENT de SONEPAR les 26/27 octobre